

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Fonds de préparation

Direction stratégique du FCPF : Statut des Pays REDD Participants et inclusion potentielle d'autres Pays REDD+ au FCPF

14 mars 2012

Conformément à la Résolution PC/10/2011/1.rev de la PC10 à Berlin, cette note a pour objectif (A) de tenir le CP informé du statut des Pays REDD Participants au sein du FCPF et de leur éligibilité à une subvention du FCPF ; (B) de faciliter la discussion quant à une réouverture potentielle du FCPF à d'autres Pays REDD Participants et (C) de faciliter les discussions sur un classement possible par priorité des Pays REDD éligibles à une participation au FCPF dans l'éventualité d'une décision de réouverture du Fonds de préparation d'ici la PC12.

Actions attendues de la part du CP : le CP pourrait souhaiter (1) aviser officiellement la Guinée équatoriale qu'elle doit réintroduire une demande pour être sélectionnée comme Pays REDD Participant ; (2) dresser un bilan des informations disponibles afin de prendre une décision à la PC12 quant à la réouverture du FCPF (3) envisager différents critères de sélection des pays pour la réouverture du FCPF.

Introduction

1. À sa dixième réunion à Berlin (PC10), le Comité des Participants a engagé une discussion stratégique sur la direction du FCPF, en particulier du Fonds de préparation, et a suggéré des actions de suivi dans sa Résolution PC/10/2011/1.rev (dénommée ci-après la « Résolution de Berlin sur la direction stratégique ») relatives aux deux éléments suivants :
 - i. Le statut des Pays REDD Participants au sein du FCPF et leur éligibilité aux subventions du FCPF et
 - ii. L'inclusion potentielle d'autres Pays REDD éligibles dans le FCPF.
2. L'objectif de la FMT est de préparer des options associées à des estimations budgétaires pour faciliter les discussions d'ici la PC12 (en juin 2012) sur la détermination des priorités des différentes activités, notamment la sélection potentielle d'autres Pays REDD éligibles à une participation au FCPF.

A. Statut des Pays REDD Participants au sein du FCPF et leur éligibilité aux subventions du FCPF

Contexte

3. À la réunion de Berlin, le CP a dressé un bilan des ressources financières engagées en faveur des Pays REDD Participants quel que soit leur degré de participation active au FCPF et leurs avancées dans la

préparation à la REDD+. Ce bilan a été présenté dans la Note 2011-10rev de la FMT. Le COP a noté qu'un taux forfaitaire de 3,6 millions par pays REDD Participant a été engagé à ce jour sans tenir compte du niveau de progression dans la préparation.

4. Une vérification de l'engagement des Pays REDD Participants dans le FCPF, et de l'envergure de cet engagement pourrait aider à libérer une partie des ressources du Fonds de préparation et à améliorer son utilisation. En conséquence, le CP a convenu d'étapes essentielles dans les paragraphes 1, 2 et 4 de la Résolution de Berlin sur la direction stratégique qui :

- i. demande aux Pays REDD Participants n'ayant pas signé un Accord de Participation de soumettre un Accord de Participation signé à la FMT avant le 1er février 2012. Les Pays REDD Participants ne répondant pas à cette exigence devront réintroduire une demande pour devenir un Pays REDD Participant selon les termes de la Section 6.2 de la Charte du FCPF ;
- ii. encourage les Pays REDD Participants n'ayant pas encore soumis leur R-PP à soumettre leur R-PP à temps pour un examen officiel avant ou pendant la PC14. Des subventions à hauteur de 3,6 millions USD (Subventions pour la formulation et pour la préparation) seront attribuées aux Pays REDD Participants soumettant leur R-PP pour évaluation par le CP avant ou pendant la PC14. Pour les Pays REDD Participants qui n'y parviennent pas, les subventions à hauteur de 3,6 millions USD ne seront attribuées que si des ressources financières suffisantes sont disponibles dans le Fonds de Préparation au moment de l'examen officiel et de l'approbation des R-PP par le CP¹ et
- iii. afin de contribuer à l'élaboration du plan budgétaire annuel du Fonds de Préparation, encourage les Pays REDD Participants n'ayant pas encore soumis leur R-PP pour examen officiel par le CP de confirmer avant le 31 mars 2012 leur intention de soumettre une R-PP.

Situation en date du 14 mars 2012

5. Aux dates de la réunion du CP à Berlin en octobre 2011, deux Pays REDD Participants, le Chili et la Guinée équatoriale, n'avaient pas encore signé un Accord de participation. Conformément à la résolution de Berlin, la FMT a demandé aux deux pays de soumettre leur Accord de participation avant le 1^{er} février 2012. L'Accord de participation signé du Chili a été reçu avant cette date limite. La Guinée équatoriale n'a pas répondu de façon officielle à la demande. Selon la résolution de Berlin, les Pays REDD Participants n'ayant pas soumis un Accord de participation signé avant le 1^{er} février 2012 doivent réintroduire une demande de candidature comme Pays REDD Participant. La Guinée équatoriale est dans cette situation. En conséquence, les Pays REDD Participants ne sont plus aujourd'hui que 36.

6. **Action possible de la part du CP :** Le CP, à travers la FMT, peut aviser officiellement la Guinée équatoriale de la nécessité de réintroduire une demande de candidature comme Pays REDD Participant conformément à la Section 6.2 de la Charte du FCPF.

7. Les Pays REDD Participants n'ayant pas encore soumis leur R-PP ont été priés d'indiquer la date prévue de soumission de leur R-PP pour examen officiel par le CP. À la clôture de la PC10 à Berlin, 21 R-PP avaient été évaluées officiellement par le CP. Depuis cette réunion, deux pays (le Mozambique et le Guatemala) ont soumis leur R-PP pour évaluation formelle à la PC11, cinq pays (le Honduras, le

¹ Suite à l'adoption de la Résolution PC/Electronic/2012/1 sur « le renforcement des capacités pour le règlement des différends », la subvention standard a été augmentée à 3,8 millions de dollars.

Nicaragua, le Salvador, le Suriname et la Thaïlande) ont confirmé leur intention de soumettre une R-PP pour évaluation formelle avant la date limite de la PC14 pour garantir l'obtention d'une subvention pour la préparation, sous réserve d'une évaluation positive de la CP. Le Cameroun a confirmé la soumission d'une première version d'ici la fin du mois de mars 2012. Une confirmation est attendue de la part de sept pays REDD. La date limite de cette confirmation est le 31 mars 2012. Le Tableau 1 a été mis à jour depuis Berlin à la lumière de ces informations ; la répartition des pays par catégorie est la suivante :

- A. Pays n'ayant pas signé un Accord de participation et par conséquent n'étant pas officiellement un Pays REDD Participant : un (la Guinée équatoriale) ;
- B. Pays ayant signé un Accord de participation mais n'ayant pas officiellement demandé une subvention pour la formulation de la Proposition de mesures pour la préparation (R-PP) à travers un formulaire de demande standard qui indique le mode d'utilisation des fonds : quatre (la Bolivie, le Chili, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Paraguay) ;
- C. Pays n'ayant pas encore soumis leur R-PP (à l'aide d'une subvention du FCPF pour la formulation de la R-PP ou d'autres ressources) de manière informelle : six (le Cameroun, le Gabon, le Honduras, le Salvador, la Thaïlande et Vanuatu). Le Cameroun a indiqué son intention de soumettre une version provisoire de la R-PP d'ici la fin du mois de mars 2012 et le Honduras, le Salvador et la Thaïlande ont confirmé leur intention de soumettre une R-PP pour évaluation officielle d'ici la PC14 et
- D. Pays n'ayant pas encore soumis leur R-PP (à l'aide d'une subvention du FCPF pour la formulation de la R-PP ou d'autres ressources) pour évaluation officielle du CP : trois (Madagascar, le Nicaragua et le Suriname). Le Nicaragua et le Suriname ont indiqué leur intention de soumettre une R-PP pour évaluation officielle d'ici la PC12 et la PC13 respectivement.

Note : Les modifications depuis la PC10 sont surlignées en bleu. Une colonne a été rajoutée sur les informations reçues des pays indiquant leur intention de soumettre une R-PP pour considération officielle.

8. **Action possible de la part du CP** : En date du 14 mars 2012, près de 4,4 millions de dollars² ont été libérés suite à la non signature par la Guinée équatoriale de son Accord de participation à la date limite du 1^{er} février 2012. Le CP doit également prendre note du fait qu'une confirmation de la date de soumission des R-PP est attendue de la part de sept pays, ce qui représente un montant libérable potentiel de 30,8 millions de dollars. D'autres informations pourraient être disponibles d'ici le 31 mars 2012 sur la date de soumission de R-PP de la part de ces sept pays. La FMT évaluera les ressources financières libérées du Fonds de préparation suite à toute non confirmation et prendra ces informations en compte lors de la présentation des options de définition de priorités des activités à la PC12. Aucune action n'est requise de la part du CP pour le moment.

² Ce montant de 4,4 millions représente uniquement les éléments variables des coûts facilement quantifiables du Fonds de préparation, c'est-à-dire la subvention pour la préparation de 3,8 millions et le montant à payer aux Partenaires à la mise en œuvre de 650.000 dollars pour l'appui à chaque pays. Voir également la note en bas de page 7 expliquant le coût total par pays.

Tableau 1 : Avancées par pays dans le cadre du FCPF (En date du 14 mars 2012)

| | Accord de participation signé | A demandé une subvention pour la formulation de la R-PP | A soumis une R-PP de façon informelle | A soumis une R-PP pour être évaluée par le CP | A l'intention de soumettre une R-PP pour considération formelle par le CP |
|---------------------|-------------------------------|---|---------------------------------------|---|---|
| Argentine | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| Bolivie | ✓ | B | | | ? |
| Cambodge | ✓ | | | ✓ | |
| Cameroun | ✓ | ✓ | C | | PC12 ³ |
| Chili | ✓ | B | | | ? |
| Colombie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Costa Rica | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Éthiopie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Gabon | ✓ | ✓ ¹ | C | | ? |
| Ghana | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Guatemala | ✓ | ✓ ² | ✓ | ✓ | |
| Guinée équatoriale | A | | | | |
| Guyana | ✓ | ✓ ^{1,2} | | ✓ | |
| Honduras | ✓ | ✓ ² | C | | PC13 |
| Indonésie | ✓ | | | ✓ | |
| Kenya | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Liberia | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Madagascar | ✓ | ✓ | ✓ | D | ? |
| Mexique | ✓ | | | ✓ | |
| Mozambique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Népal | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Nicaragua | ✓ | ✓ | ✓ | D | PC 12 |
| Ouganda | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Panama | ✓ | | | ✓ | |
| Paraguay | ✓ | B | | | ? |
| Pérou | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| PNG | ✓ | B | | | ? |
| RCA | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| RD Congo | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| RDP lao | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| République du Congo | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| Salvador | ✓ | ✓ | C | | PC12 |
| Suriname | ✓ | | ✓ | D | PC13 |
| Tanzanie | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Thaïlande | ✓ | ✓ | C | | PC14 |
| Vanuatu | ✓ | ✓ | C | | ? |
| Vietnam | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| Total | 36 | 23 | 15 | 23 | 5+1 |

Notes :

¹ Subventions signées mais non activées et résiliées par la suite

² Demande en attente de l'entrée en vigueur du dispositif relatif au Partenaire multiple à la mise en œuvre

³ Le Cameroun a annoncé une version provisoire de la R-PP d'ici la PC12.

B. Le Fonds de préparation du FCPF devrait-il être rouvert ?

Situation au moment de la PC10

9. À sa dixième réunion à Berlin, le CP a examiné les expressions d'intérêt à participer au FCPF reçues de onze pays, à savoir le Belize, le Bhoutan, le Burundi, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Jamaïque, le Nigeria, le Pakistan, la République du Soudan et le Tchad. Les Philippines, le Sri Lanka, le Togo ont par la suite exprimé leur intérêt à se joindre au FCPF.

10. Le Burkina Faso a par la suite clarifié qu'il n'avait pas l'intention de se joindre au FCPF mais souhaite soumettre une R-PP pour évaluation selon le processus standard du FCPF (y compris les revues par le TAP et le CP).

Comme noté dans le paragraphe 11 de la Résolution de Berlin sur la direction stratégique, le CP, reconnaissant que d'autres Pays REDD Éligibles ont exprimé un intérêt à rejoindre le FCPF, a chargé la FMT i) d'obtenir des informations supplémentaires de la part des Pays REDD Éligibles intéressés sur leur niveau potentiel d'engagement dans le FCPF, ii) de proposer des critères et des procédures d'approbation pour une inclusion potentielle dans le FCPF d'autres Pays REDD Éligibles et iii) d'analyser les implications en termes de coûts, de ressources humaines et d'appui à la préparation à la REDD+ des Pays REDD Participants actuels, au plus tard pour une discussion à la PC12.

Informations soumises par les pays depuis la PC10

11. La FMT a sollicité des informations supplémentaires de la part des pays intéressés avant le 31 janvier 2012. Les informations supplémentaires ont été envoyées par le Belize, le Bhoutan, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, le Nigeria, le Pakistan et la République du Soudan. Le Tchad et la Guinée n'ont pas encore répondu. Trois autres pays (les Philippines, le Sri Lanka et le Togo) qui ne faisaient pas partie de la liste initiale de pays intéressés présentée à la PC10 de Berlin ont soumis une expression d'intérêt spontanée ainsi que des informations supplémentaires. Le Sri Lanka a soumis une version provisoire de R-PP³.

12. L'Annexe 1 à cette Note récapitule les informations par rapport aux principaux critères de situation des forêts, d'état de l'engagement par rapport à la REDD+, de dispositifs envisagés de gestion de la préparation à la REDD+, de sources de financement disponibles et d'appui attendu de la part du FCPF ainsi que le Partenaire potentiel à la mise en œuvre indiqué par les pays candidats dans les informations supplémentaires fournies puis résumées par la FMT.

13. Quelques observations, d'après les informations supplémentaires soumises par les pays candidats :

- i. Sur les 11 pays qui ont présenté les informations, soit à la requête de la FMT soit de manière spontanée (à l'exception du Burkina Faso), tous recherchent une participation au FCPF avec un appui financier complet à la préparation à la REDD+⁴ ;

³ Les soumissions des pays sont disponibles à <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/392>.

⁴ La participation inclurait un appui technique et financier pour la préparation à la REDD+ (l'appui financier total est de 3,8 millions de dollars, divisé en deux parties : une subvention de 200.000 dollars pour la formulation d'une proposition de mesures pour la préparation (R-PP) et une subvention pour la préparation de 3,6 millions de dollars

- ii. Une approche serait de classer les pays candidats selon leur statut forestier sur la base de la classification de The Nature Conservancy⁵ :
 - a. Couverture forestière faible et taux de déforestation faible (LFLD) : Burundi, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Nigeria, Pakistan, Philippines, République du Soudan, Sri Lanka ;
 - b. Couverture forestière faible et taux de déforestation important (LFHD) : Togo
 - c. Couverture forestière importante et taux de déforestation faible (HFLD) : Belize, Bhoutan.

14. La majorité des pays se trouvent dans un état de progression modérée ou suffisamment avancée de leur réflexion sur la REDD+ dans le contexte national et ont identifié des domaines clés pour lesquels l'appui du FCPF serait essentiel. Il s'agit du MRV, du scénario de référence, du développement de la stratégie de REDD+ et du rôle croissant de l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles.

15. Certains pays ont une collaboration en cours avec d'autres Partenaires tels que le PNUD, la FAO, la GIZ, l'OIBT dans des domaines spécifiques, mais globalement, le manque de capacités techniques et de ressources financières pour les objectifs de la REDD+ a été souligné.

16. Sur la base des informations fournies par les pays candidats, tous les pays méritent d'être envisagés pour être inclus dans le FCPF. Il est évident que par rapport aux trois premières séries d'ER-PIN des premiers pays inclus dans le FCPF en 2008 et en 2009, la connaissance de la REDD+ est plus avancée. Les pays ayant récemment exprimé leur intérêt à participer au FCPF ont déjà bénéficié des connaissances mondiales et ont franchi les premières étapes de préparation à la REDD+ au niveau national.

Considérations stratégiques pour la réouverture éventuelle du Fonds de préparation du FCPF à d'autres pays guide

17. Les considérations stratégiques pour la réouverture éventuelle du FCPF sont les suivantes :
- i. La préparation à la REDD+ reste-t-elle pertinente ou faut-il cibler au-delà ?
 - ii. Les ressources du Fonds de préparation sont-elles ou seront-elles suffisantes ?
 - iii. Combien coûterait l'inclusion de nouveaux pays ?
 - iv. Inclure d'autres pays diminuerait-il la qualité de l'appui aux pays actuels ?
 - v. Les Partenaires à la mise en œuvre seraient-ils disponibles pour soutenir ces pays ?
 - vi. La FMT pourra-t-elle fournir les services à un ensemble élargi de pays ?

pour mettre en œuvre la R-PP) et pour permettre à un représentant national d'assister aux réunions du FCPF, sous réserve des ressources disponibles.

⁵ Source de cette classification : *Policy Brief: Reference Emission Levels for REDD*. The Nature Conservancy, juin 2009. http://www.theredddesk.org/sites/default/files/resources/pdf/2010/TNC_Baselines_Policy_Brief-3.pdf. Tous les pays candidats n'étant pas couverts par cette classification, une extrapolation a été effectuée pour certains pays (Burundi, Pakistan, Jamaïque, République du Soudan, Togo et Bhoutan). Il est admis que dans certains cas, la classification exprimée par les pays candidats lors de leur soumission ne reflète pas forcément l'analyse de TNC mentionnée ici.

vii. La participation des pays au FCPF et au Programme ONU-REDD connaîtra-t-elle un gain net ou une perte nette d'efficacité ou d'efficience ?

18. **La préparation à la REDD+ reste-t-elle pertinente dans le contexte actuel ?** Initialement, le FCPF avait été envisagé comme un programme pilote afin de préparer les pays aux mécanismes de REDD+ prenant effet en 2013. Si la COP17 a fait des progrès en matière de reconnaissance d'un large ensemble de sources de financement de la REDD+, elle a également établi clairement « qu'un protocole, un autre accord légal ou un résultat approuvé ayant force légale » ne prendra effet qu'en 2020. Les deux principaux objectifs présentés dans la Charte du FCPF⁶ sont les suivants :

- i. Assister les pays REDD+ éligibles à obtenir des réductions des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts en leur apportant une assistance financière et technique afin de renforcer leurs capacités à tirer parti de futurs systèmes éventuels d'incitations positives à la REDD+ ;
- ii. Tester un système basé sur les résultats de réductions d'émissions obtenues grâce aux activités de REDD+.

19. L'objectif (i) est spécifiquement lié au Fonds de préparation et l'objectif (ii) au Fonds Carbone. Les Pays REDD éligibles sont pour la plupart situés dans les régions tropicales ou subtropicales. Comme le renforcement des capacités (être prêt pour la REDD+) de l'objectif (i) prend plus de temps que prévu lors de la création du FCPF en 2008, cet objectif reste valable même dans l'hypothèse d'un accord en vigueur seulement à partir de 2020. Les connaissances diffusées par le FCPF représentent une opportunité importante et à long terme d'apprentissage. En conséquence, même si le contexte a changé, les objectifs du FCPF semblent toujours bien adaptés.

20. **Disponibilité du financement (aujourd'hui et à l'avenir) :** L'inclusion de nouveaux pays dépendra de la disponibilité des ressources et doit être mis en balance avec les propositions concurrentes de subventions plus importantes aux Pays REDD Participants, de ressources pour établir des mécanismes de résolution des différends, d'appui supplémentaire à l'engagement des organisations de la société civile et des peuples autochtones dans le processus de REDD+ et de renforcement de l'appui à la préparation à la REDD+ à l'aide d'une gestion analytique et une gestion des connaissances.

21. Le CP a convenu de l'ordre de priorité suivant pour les nouvelles allocations budgétaires (accordant une faible priorité à la subvention éventuelle de nouveaux pays REDD+) :

- i. Priorité plus élevée :
 - (a) Allocation standard de 3,6 millions de dollars de subventions pour la préparation aux Pays REDD Participants ayant leur R-PP évaluée par le CP d'ici la PC14 (selon la Résolution PC/10/2011/1, paras.2-3);
 - (b) 5,5 millions USD pour les AF2012-2015 afin de renforcer l'engagement des OSC et des Peuples autochtones dépendant des forêts et des populations forestières dans le processus de préparation à la REDD+, y compris un financement à hauteur d'1 million USD pour la participation des OSC du Sud aux réunions et dialogues du FCPF avec les peuples autochtones au sujet du FCPF (Selon la résolution PC/10/2011/1, para.9);

6

<http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/May2011/FCPF%20Charter%20-%20CF%2005-11-2011%20clean.pdf> (Section 2.1)

- (c) Un financement à hauteur de 13,4 millions USD pour le renforcement des capacités pour la résolution des différends (selon la Résolution PC/Electronic/2012/1, para.2, i-iii), notamment pour :
 - a. Renforcer les mécanismes nationaux en matière de retour d'informations et de traitement des doléances des Pays REDD Participants (allocation supplémentaire à hauteur d'USD 200.000, augmentant la subvention totale à USD 3,8 millions par Pays REDD Participant) ;
 - b. Renforcer l'appui à la préparation, l'engagement direct et le suivi par les Partenaires à la mise en œuvre (augmentation de l'allocation notionnelle de fonds administratifs à USD 650.000 par Pays REDD Participant) et
 - c. Renforcer les capacités des Partenaires à la mise en œuvre en matière de règlement des conflits (à hauteur d'USD 2 millions).

ii. Priorité plus faible :

- (a) un montant additionnel à hauteur d'USD 5 millions pour certains pays lors de la revue à mi-parcours (selon la Résolution PC/10/2011/1, para.5) ;
- (b) La Résolution PC/10/2011/1, para.6 (travail analytique, gestion des connaissances, échange Sud-Sud et liens entre la REDD+ et FLEGT) et
- (c) La Résolution PC/10/2011/1, para.11 (subvention potentielle de nouveaux pays REDD+ éventuellement sélectionnés pour participer au FCPF à l'avenir).

(Il convient de noter qu'un ordre de priorité pour les éléments ii (a) à (c) n'a pas été déterminé).

22. Le Tableau 2 présent les sources et les emplois des fonds, notamment le financement requis pour le programme supplémentaire en faveur des populations autochtones et des OSC approuvé à Berlin ainsi que pour le renforcement des capacités pour le règlement des différends convenu ultérieurement. Pour les priorités définies dans le paragraphe 21 ci-dessus, les priorités (i) à (iii) incluses sont comprises dans les emplois estimés à long terme, ce qui n'est pas le cas pour les priorités (iv) à (vi). Les chiffres d'octobre 2011 dans le Tableau 2 proviennent de la Note 2011-10rev de la FMT sur la direction stratégique (PC10) et sont fournis à titre de comparaison avec les chiffres de mars 2012. Le Tableau 2 indique une réserve prévisionnelle d'USD 21,0 millions. Cependant, si des activités supplémentaires devaient être incluses comme le montre le tableau (20 pays bénéficiant d'une subvention supplémentaire d'USD 5 millions chacun et inclusion potentielle de 11 nouveaux pays dans le FCPF), le financement supplémentaire total serait d'environ USD 142,8 millions, dont USD 63,8 millions pour l'inclusion possible de 11 nouveaux pays (USD 5,8 millions par pays).

Tableau 2 : Récapitulatif des sources et des emplois à long terme des fonds pour la préparation

(En millions d'USD, selon la planification en date du 14 mars 2012)

| Emplois | Mars 2012 | | Octobre 2011 | |
|---|--------------------------------|--------------|--------------|-------|
| Engagement (subventions) auprès des pays REDD | | 133,0 | | 129,6 |
| Appui administratif, opérationnel et appui aux pays : | | 69,4 | | 65,7 |
| <i>AF09-11 Appui administratif et appui aux pays (coût réel)</i> | <i>15,3</i> | | <i>15,3</i> | |
| <i>AF12 Appui administratif et appui aux pays (budget)</i> | <i>7,2</i> | | <i>7,2</i> | |
| <i>AF13-20 Administration du Fonds de préparation (projection)</i> | <i>3,8</i> | | <i>3,8</i> | |
| <i>AF13-20 Opérations et appui aux pays (projection)</i> | <i>43,1</i> | | <i>39,4</i> | |
| Réserve pour les mécanismes de responsabilité (Provision) | | | | 11,5 |
| Réserve pour les capacités des Partenaires à la mise en œuvre en matière de résolution des conflits | | 2,0 | | |
| Programme supplémentaire pour les peuples autochtones et les OSC (partie financée par le FC) | | 4,2 | | |
| Total des emplois | | 208,6 | | 206,8 |
| Sources | | | | |
| Engagement financier | | 229,6 | | 207,5 |
| Engagement financier <u>plus</u> promesses financières | | pareil | | 231,9 |
| Réserve estimée | | | | |
| Réserve : Engagement financier moins total des emplois | | 21,0 | | 0,7 |
| Réserve : Engagement financier plus promesses financières moins total des emplois | | pareil | | 25,1 |
| Activités supplémentaires identifiées pour action dans la résolution stratégique de Berlin mais non incluses dans les emplois ci-dessus | Budget estimatif requis | | | |
| Financement additionnel des pays pour démontrer les progrès de préparation (à hauteur d'USD 5 millions par pays), avec une hypothèse de 20 pays remplissant les critères de la Résolution de Berlin sur la direction stratégique d'ici l'AF15 | | 100,0 | | |
| Proposition pour la gestion des connaissances (à présenter à la PC12 en juin 2012) | | à dét. | | |
| Réouverture du FCPF aux nouveaux pays (USD 5,8 millions par pays ⁷), avec une hypothèse de 11 pays supplémentaires | | 63,8 | | |
| Ressources totales requises pour les activités additionnelles | | 163,8 | | |
| Déficit de financement (Ressources totales requises pour les activités additionnelles moins la réserve) | | 142,8 | | |

Hypothèses :

⁷ Ce chiffre d'USD 5,8 millions a été calculé en répartissant le total des projections de coûts du Fonds de préparation (USD 208,6 millions) à 36 pays. Il comprend donc les coûts fixes et variables contrairement au chiffre d'USD 4,4 millions par pays cité en paragraphe 8 qui ne comprend que les coûts variables facilement quantifiables.

- 1) Subventions prévues de 35 Pays REDD Participants : les 37 à l'exception de la Tanzanie (sous financement bilatéral) et la Guinée équatoriale (Accord de participation non signé en date du 1^{er} février 2012).
 - 2) Budget opérationnel stable jusqu'à l'AF15 et 20% de réduction annuelle après.
23. **Implications sur les ressources de l'invitation de nouveaux pays :** Le Tableau 3 présente les trois principales options d'appui possible aux Pays REDD candidats et les implications en termes de ressources de chaque option :

Tableau 3 : Options d'inclusion de nouveaux pays dans le FCPF

| Option | Implications en termes de ressources |
|---|--|
| 1. Les pays candidats sont invités à être observateurs aux réunions annuelles de l'Assemblée des Participants (PA) | <p>Coût total estimatif = \$0 pour la durée du Fonds de préparation.</p> <p>Le Fonds de préparation ne fournira aucun appui financier. Les coûts de participation aux réunions/ateliers du FCPF devront être couverts par les propres ressources des pays.</p> <p>Des contraintes logistiques existent cependant si le nombre de pays augmente, notamment pour trouver des lieux de réunion plus vastes, les chambres d'hôtel, le service traiteur, les visas et d'autres appuis logistiques. Ceci signifierait au minimum une augmentation des ressources/ de l'appui administratifs de la FMT pour ces réunions. Il convient de noter qu'aucun pays candidat n'a exprimé un intérêt à se joindre en tant qu'observateur.</p> |
| 2. Les pays candidats sont inclus en tant que Participants et reçoivent un appui pour la formulation de leur R-PP et les coûts de participation d'un représentant aux réunions de l'AP et du CP | <p>Coût total estimatif pour 11 pays = USD 6 millions pour la durée du Fonds de préparation.</p> <p>L'appui financier inclurait la subvention pour la formulation de la R-PP (USD 200.000), des frais pour appuyer le Partenaire à la mise en œuvre et les coûts de la participation aux réunions du FCPF.</p> |
| 3. Les pays candidats sont inclus en tant que Participants avec un accès complet à la subvention pour la préparation (USD 3,8 millions) plus une participation aux réunions du FCPF. | <p>Coût total estimatif pour 11 pays y compris les frais pour appuyer le Partenaire à la mise en œuvre : USD 63,8 millions pour la durée du Fonds de préparation (USD 5,8 millions par pays selon le profil actuel des coûts).</p> |

24. **Implications sur la qualité de l'appui aux pays actuels :** l'expérience dans les Pays REDD Participants du FCPF a montré que la préparation à la REDD+ est plus complexe que ce qui a été prévu lors de l'inclusion de la REDD+ dans le programme mondial de lutte contre les changements climatiques. Il est désormais évident que la préparation requiert plus de temps. Près de 23 pays sur les 37 initialement sélectionnés pour le FCPF se lancent dans la préparation et auront besoin de l'appui adéquat. En conséquence, le CP pourrait souhaiter examiner l'impact de l'inclusion de nouveaux pays sur l'appui aux pays actuels en fonction des besoins identifiés.

25. **Disponibilité des Partenaires à la mise en œuvre :** Les pays suivants ont indiqué leur partenaire à la mise en œuvre potentiel dans les informations supplémentaires envoyées au secrétariat du FCPF. Ce choix provisoire ne reflète l'opinion ni du Partenaire à la mise en œuvre ni de l'Administrateur fiduciaire :

- i. Le Bhoutan choisirait le PNUD ;

- ii. Le Pakistan choisirait le PNUD ou la FAO ;
- iii. La Côte d'Ivoire, la Jamaïque, le Nigeria et les Philippines choisiraient la Banque mondiale
- iv. Le Belize, le Burundi, la République du Soudan, le Sri Lanka et le Togo n'ont pas indiqué de préférence pour le Partenaire à la mise en œuvre ; cependant la Banque mondiale a un portefeuille actif dans ces pays.

26. Sur les 13 pays supplémentaires possibles (Guinée et Tchad compris mais pas le Burkina Faso), six ont indiqué vouloir sélectionner des Partenaires à la mise en œuvre déjà approuvés.

27. Ces informations se basent strictement sur les données disponibles et ne traduisent ni accord ni intention de la part des Partenaires à la mise en œuvre, de la FMT ou de l'Administrateur fiduciaire. Par ailleurs, ni la capacité ni la volonté des Partenaires à la mise en œuvre d'assumer de nouveaux pays n'ont été vérifiées.

28. **Capacités de la FMT :** Il est évident qu'une réouverture du FCPF aura des implications sur les ressources de la FMT. La FMT a fourni aux pays des services de secrétariat et un appui initial pour la mise en œuvre du processus de préparation même si la responsabilité principale de cette mise en œuvre incombe aux équipes régionales de la Banque mondiale lorsqu'elle est le Partenaire à la mise en œuvre.

29. Sur la base de l'analyse du temps passé par la FMT en conseils aux pays lors de l'AF11, pour les 21 pays ayant soumis leur R-PP au CP, ainsi que du temps consacré aux services de secrétariat, il faudrait rajouter deux personnes à temps complet à la FMT si les 11 pays candidats étaient tous acceptés. Les coûts associés à ces emplois supplémentaires sont inclus dans les 5,8 millions de dollars par pays indiqués dans le Tableau 2. Un renforcement similaire pourrait aussi être nécessaire du côté du Partenaire à la mise en œuvre (Banque mondiale, BID ou PNUD).

30. **Synergies avec le Programme ONU-REDD :** 42 pays sont aujourd'hui inclus dans le Programme ONU-REDD qui reçoivent un appui à différents niveaux. Sept pays⁸ sur les 13 ayant exprimé un intérêt à rejoindre le FCPF sont membres du Programme ONU-REDD. Si ces pays ont la possibilité de participer au FCPF, ils pourraient profiter des avantages compétitifs des deux programmes et des économies d'échelle lors du processus national de préparation à la REDD+. Inclure d'autres pays stimulerait les synergies entre les deux programmes en termes d'assistance technique pour le scénario de référence, le suivi et les sauvegardes et serait une valeur ajoutée à l'agenda de REDD+ au niveau mondial. D'un autre côté, une participation systématique des pays au Programme ONU-REDD et au FCPF pourrait présenter certains inconvénients tels qu'une redondance des évaluations, l'augmentation des frais de déplacement, etc. Les avantages et les inconvénients d'une telle participation croisée n'ont pas été déterminés avec précision pour le moment.

31. En résumé, certains des arguments en faveur d'une réouverture du FCPF à d'autres pays sont les suivants :

- i. Un appui aux pays dans leur processus de préparation à la REDD+ sous réserve de la création d'un mécanisme spécifique ou d'une opportunité de financement de la REDD+ dans le cadre de la CCNUCC ;
- ii. Un appui sous une égide commune et dans le cadre du même partenariat ;
- iii. Un appui à plus de pays pour leur préparation à la REDD+, permettant ainsi de traiter le problème des fuites internationales et

⁸ Bhoutan, Côte d'Ivoire, Nigeria, Pakistan, les Philippines, la République du Soudan et le Sri Lanka.

- iv. Une promotion de l'échange de connaissances entre des pays qui font face aux mêmes défis.
32. Certains inconvénients seraient :
- i. La nécessité d'accroître le financement ;
 - ii. La nécessité d'un renforcement des capacités de la FMT ;
 - iii. L'incertitude que chaque pays trouve un Partenaire à la mise en œuvre pour l'appuyer et
 - iv. Le préjudice possible causé à l'appui aux Pays REDD Participants actuels.
33. **Action possible de la part du CP** : Aucune décision n'est attendue de la part du CP à la PC11 quant à la réouverture éventuelle du FCPF à de nouveaux pays. Le CP peut dresser un bilan à partir des informations présentées et fournir des directives à la FMT sur les prochaines étapes en vue d'une prise de décision à la PC12.

C. Si le Fonds de préparation du FCPF devait être rouvert, comment procéder ?

Considérations au niveau des pays :

34. Outre les considérations stratégiques sur la réouverture du Fonds de préparation, des critères possibles fondant la décision du CP de rouvrir le FCPF (c'est-à-dire à quels pays, quand et avec quel niveau de soutien) sont les suivants :
- i. Le plus de pays candidats possibles devraient bénéficier de l'opportunité de participer aux processus mondiaux et d'échanger des connaissances afin de progresser dans la préparation à la REDD+ au niveau mondial. En temps voulu, les pays pourraient aussi se préparer aux flux financiers des phases 2 et 3 de la REDD+ et faire face au problème des fuites internationales ;
 - ii. Les pays ayant une expertise pouvant être partagée avec les pays actuels du FCPF dans des domaines pertinents pour la REDD tels que le suivi, la mise en œuvre de modèles efficaces de partage des bénéfices, d'implication des communautés, de réformes de la gouvernance, etc. ;
 - iii. Les pays ayant pris des mesures d'initiation du processus de préparation à la REDD+ devraient être encouragés (par exemple, appui politique à la REDD+, démarrage de la formulation de la R-PP, identification du point focal pour la REDD+, lancement d'un dialogue avec les parties prenantes) ;
 - iv. Les pays ne bénéficiant pas d'un appui du Programme ONU-REDD ou d'autres sources pour la préparation à la REDD+ devraient être prioritaires ;
 - v. Les pays aux besoins supérieurs à l'appui qu'ils reçoivent actuellement peuvent être également envisagés ;
 - vi. Un pays a déjà identifié le Partenaire à la mise en œuvre souhaité pour appuyer sa préparation à la REDD+ et le Partenaire à la mise en œuvre accepte ;
 - vii. Le moment de la demande d'accès au FCPF pourrait aussi être un facteur (les pays qui en font la demande plus tôt seront prioritaires) et

viii. D'autres critères possibles comme la couverture forestière relative, le taux de déforestation/dégradation, la connectivité avec d'autres pays déjà impliqués dans la REDD+ pour stimuler une coopération transfrontalière en matière de conservation des hotspots de la biodiversité, des corridors de faune sauvage etc.

35. Ces critères suggérés n'amènent pas forcément à identifier les mêmes pays. Certains critères se contredisent en partie ou du moins se neutralisent.

36. **Action possible de la part du CP** : Le CP est invité à examiner et à modifier les critères comme il convient, éventuellement en pondérant certains critères, et à parvenir à une liste à la fin de la PC11. Cette liste pourrait être utilisée pour les discussions de la PC12 afin de proposer une procédure en cas de décision de réouverture du FCPF. Le CP pourrait également fournir d'autres directives à la FMT sur les prochaines étapes. Une possibilité serait pour la FMT d'utiliser la liste de critères adoptés à la PC11 pour compiler un tableau des pays ayant exprimé un intérêt à se joindre au FCPF et pour présenter ce tableau à temps pour qu'une décision puisse être prise à la PC12.

Annexe 1 : Résumé par la FMT des informations supplémentaires reçues des pays ayant exprimé un intérêt à participer au FCPF.

Le récapitulatif ci-dessous ne représente pas la totalité des informations envoyées par les pays candidats. Pour les informations complètes, consultez <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/>

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|--------|--|--|---|---|---|--|
| Belize | <p>-63% de couverture forestière ; 26,2% sous statut d'aire protégée, taux historique de déforestation estimé à 10.000 ha par an (0,06%.) ; les facteurs clés sont l'agriculture et l'exploitation forestière illégale</p> <p>-330.000 Béliziens vivent au sein des communautés rurales et autour des zones de forêts et d'aires protégées</p> | <p>- Proposition de création d'un groupe technique d'experts sur les forêts et le climat qui rendra compte à la Commission nationale du Belize sur les changements climatiques</p> <p>La Commission est présidée par le directeur général du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement</p> <p>- Une représentation des ministères, de l'industrie, des ONG et des groupes de foresterie communautaire sera</p> | <p>- Importance pour la conservation de la biodiversité, liée à la stratégie de résilience climatique</p> <p>- Intention d'intégrer un schéma de REDD+ basé sur la performance au sein du programme national de conservation des forêts</p> | <p>- Consultations à différents niveaux et intersectorielles, impliquant les parties prenantes forestières et d'autres secteurs (agriculture, développement économique, tourisme, agences nationales d'intervention d'urgence)</p> <p>- Le système national de politiques en matière de ressources et d'environnement (NREPS) est en place pour assurer les consultations entre le gouvernement, la société civile et les organisations communautaires.</p> | <p>- Un appui financier pour la préparation de la R-PP est disponible de la part de la GTZ</p> <p>- Le R-PIN est en cours de préparation pour être soumis au Programme ONU-REDD via le PNUD</p> <p>- N'a pas indiqué de préférence quant au Partenaire à la mise en œuvre</p> | <p>--Participation avec un appui financier total pour la préparation à la REDD+</p> <p>- Recherche un appui technique en matière de MRV ; création et exécution des mécanismes juridiques appropriés</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|---------|--|--|---|---|---|---|
| | | recherchée | | | | |
| Bhoutan | <p>-70,46% de couverture forestière ; taux de déboisement négligeable</p> <p>-les forêts sont d'une grande importance pour la biodiversité ; les forêts sont un puits de carbone net</p> <p>-le développement prévisionnel des infrastructures, la modification de l'affectation des terres, l'industrie de la construction et les feux constituent les principales menaces</p> <p>-69% de la population dépend fortement des forêts pour les biens et les services de subsistance</p> | <p>- Agence focale pour la REDD+ : la Division en charge de la gestion des bassins versants au sein du Département des services forestiers et des parcs</p> <p>- le Secrétariat national de la Commission Environnement, un organe consultatif, sera le leader au niveau politique</p> | <p>- Le Bhoutan continuera à avoir un bilan carbone neutre et suivra et sera guidé par un sens fort d'éthique de la conservation</p> <p>- Selon la Constitution, le pays s'engage à préserver 60% du territoire sous couvert forestier, à conserver et à améliorer l'environnement et à protéger la biodiversité du pays</p> <p>- Il est stipulé aussi que le développement durable devait être recherché parallèlement au développement économique et social</p> | <p>- Les consultations ont été lancées avec l'appui de SNV Bhoutan</p> <p>- Un plan de consultation durant le développement de la stratégie de REDD+ est envisagé</p> | <p>- Discussions en cours avec le PNUD</p> <p>- Le PNUD a apporté un appui initial de 60.000 USD pour 2012 afin d'établir le groupe de travail sur la REDD+</p> | <p>- Participation avec un appui financier complet à la préparation à la REDD+</p> <p>- Le PNUD a été suggéré comme Partenaire à la mise en œuvre</p> <p>- La Banque mondiale n'est pas impliquée actuellement dans le secteur forestier.</p> <p>- Appui du FCPF pour le MRV et le développement de la stratégie de REDD+, rôle accru des communautés et du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|--|---|--|--|--|
| | | | <p>(Politique nationale forestière 2011).</p> <p>- La loi de 1995 sur la forêt et la conservation de la nature reconnaît les droits traditionnels et culturels des communautés locales en matière d'utilisation forestière et préserve par conséquent leur accès légitime aux ressources forestières.</p> | | | |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|---------------|--|---|---|---|---|---|
| Burundi | <ul style="list-style-type: none"> - 200 000 hectares, représentant 7% du territoire national - Écosystèmes les plus riches pour la biodiversité ; la forêt contribue à 6% du Produit national brut - le taux annuel moyen de déforestation est estimé à 2 %. - Les principaux défis sont la surexploitation forestière en raison de l'absence de normes opérationnelles et des lacunes techniques en matière de transformation du bois, le surpâturage en milieu forestier et les feux de brousse | <ul style="list-style-type: none"> - L'agence focale pour la REDD+ serait le ministère des Forêts avec l'appui des ministères de l'agriculture et de l'énergie, des institutions de recherche et des ONG | <ul style="list-style-type: none"> - Pas intégrée aux politiques existantes - Certains aspects sont inclus dans certains plans tels que le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP) - prévoit d'établir le lien avec les 3 Conventions de Rio | <ul style="list-style-type: none"> - Aucune expérience mentionnée en tant que telle - Les consultations devraient être réalisées entre les gestionnaires du patrimoine foncier, les décideurs, les représentants du peuple, les communes, les ONG intervenant dans le secteur et l'administration du territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Aucune discussion en cours avec des partenaires potentiels y compris le Programme ONU-REDD - La Banque mondiale n'a pas de portefeuille actif dans le secteur (en cours de confirmation) | <ul style="list-style-type: none"> - Participation avec un appui financier complet à la préparation à la REDD+ ou avec un appui à la formulation de la R-PP - Appui au renforcement des capacités techniques, à la gouvernance forestière et au développement de la politique forestière nationale, MRV |
| Côte d'Ivoire | <ul style="list-style-type: none"> -30% du territoire national sous couvert forestier aujourd'hui ; | <ul style="list-style-type: none"> Le pays sort tout juste d'une crise sociopolitique. La | <ul style="list-style-type: none"> Le REDD pourrait catalyser l'économie | <ul style="list-style-type: none"> Prévoit une implication et une consultation des parties prenantes à | <ul style="list-style-type: none"> - Discussions en cours avec le PNUD et la | <ul style="list-style-type: none"> - Participation avec un appui financier complet à la |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|---|---|--|---|--|
| | <p>fait partie du massif forestier guinéen d'Afrique de l'Ouest ; 70% de couverture forestière en 1900</p> <p>-2 millions d'hectares perdus entre 1980 et 2000 ; la diminution se poursuit. Pays à niveau élevé de déforestation ; le taux moyen de perte est de 110.000 ha par an</p> <p>Les principaux facteurs sont l'agriculture, l'exploitation minière et l'exploitation non contrôlée du bois</p> <p>Les forêts sont d'une valeur élevée pour la biodiversité</p> <p>Les moyens de subsistance locaux sont liés aux ressources naturelles</p> | <p>déforestation est un problème national</p> <p>Une coordination technique nationale interdépartementale pour la REDD+ (TC REDD+) opérationnelle a été établie par le ministère de l'Environnement avec d'autres ministères techniques (agriculture, forêts, énergie, infrastructures)</p> <p>- Prévoit la création d'un Comité national pour la REDD+ avec une représentation de multiples parties prenantes</p> <p>- Des Comités régionaux pour la REDD+ avec une participation des communautés locales, seront établis dans toutes les régions du</p> | verte | <p>chaque étape des discussions sur la REDD+</p> <p>- Organisation d'un atelier national pour valider la stratégie de REDD+ avant sa mise en œuvre</p> | <p>Banque mondiale</p> <p>- La Banque mondiale est impliquée dans la protection des ressources naturelles</p> <p>- Pays partenaire dans le Programme ONU-REDD mais aucun appui financier pour le moment</p> | <p>préparation à la REDD+</p> <p>- La Banque mondiale a été suggérée comme Partenaire à la mise en œuvre</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|----------|---|--|--|---|---|--|
| | | pays | | | | |
| Jamaïque | <p>-30% de couverture forestière, environ 236.000 hectares ; 66% des terres sous couverture forestière sont privées.</p> <p>- La couverture forestière actuelle doit être augmentée car elle est essentielle à la prévention de l'érosion des sols, des glissements de terrain et des inondations en Jamaïque</p> <p>- Une stratégie participative de gestion forestière est au cœur de la gestion ; des comités locaux de gestion forestière ont été créés</p> <p>- En 1999, le taux de déforestation en Jamaïque sur les 10</p> | <p>- La REDD+ est sous la direction du département forestier en collaboration avec le ministère de l'Eau, de la Terre, de l'Environnement et des Changements climatiques et du Comité national en charge des changements climatiques</p> | <p>Objectif 4 de la Vision 2030 pour la Jamaïque – Plan national de développement : la Jamaïque a un environnement naturel sain. La REDD+ s'intègre dans les résultats nationaux 13 et 14 portant sur « la gestion et l'utilisation durable des ressources environnementales et naturelles et la réduction des risques et l'adaptation aux changements climatiques ». La Jamaïque est en train de développer sa stratégie nationale de développement à faibles émissions de carbone, qui inclura</p> | <p>- Réunions des parties prenantes avec les principaux acteurs nationaux et les partenaires internationaux.</p> <p>- Des réunions plus restreintes du groupe focal avec les parties prenantes de différents domaines forestiers – incluant comités locaux de gestion forestière, ONG, organisations communautaires pour garantir une large participation</p> <p>- D'autres réunions seront organisées avec les mêmes groupes une fois la version provisoire du document rédigée afin d'obtenir tout commentaire ou</p> | <p>- Aucun appui technique ou financier pour la REDD+ n'a été reçu</p> <p>La Banque mondiale appuie la gestion des ressources naturelles mais n'est pas impliquée dans les forêts per se</p> <p>- La Banque mondiale collabore également avec la BID dans le cadre du Programme pilote pour les changements climatiques</p> | <p>- Participation avec un appui financier complet à la préparation à la REDD+ (option iv)</p> <p>- Planning Institute of Jamaica, au nom du gouvernement, a eu des discussions initiales avec la représentation de la Banque mondiale en tant que Partenaire potentiel à la mise en œuvre</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|---------|---|---|--|---|---|---|
| | <p>années précédentes était d'environ ,1% par an soit 360 hectares par an.</p> <p>- Les principaux facteurs sont l'agriculture et l'exploitation minière, les feux de forêt et la production du charbon de bois</p> | | la REDD+ | recommandation avant sa présentation au Cabinet. | | |
| Nigeria | <p>- La moitié de la population dépend de la forêt pour l'énergie, le fourrage, les matériaux de construction, les revenus et les produits médicinaux</p> <p>- Entre les années 1960 et 1995, la couverture forestière du Nigeria est passée de 10 millions d'hectares à 3,1 millions</p> <p>- Le secteur forestier a représenté environ 2%</p> | <p>- Le Conseil national sur la REDD+ est l'organe central de gouvernance du Programme de REDD+ au Nigeria. Ses rôles sont notamment de fournir conseils et directives politiques sur les processus nationaux de REDD+, de superviser les activités du Comité technique national de la REDD+ et de maintenir un rôle de supervision des consultations relatives aux questions</p> | <p>- La REDD+ doit servir de fer de lance de la stratégie/du plan national de développement à faibles émissions de carbone du Nigeria en raison de ses liens avec l'agriculture et le rôle des pratiques agricoles favorables au climat, la protection et la gestion des bassins versants, les sources alternatives d'énergie pour</p> | <p>- Des séries de consultations de parties prenantes, des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation seront réalisés aux niveaux du gouvernement fédéral, étatique (CRS) et local qui impliquera les communautés tribulaires des forêts, le milieu universitaire, les organisations de la société civile, les MDA applicables, la législature,</p> | <p>- Le Programme ONU-REDD a approuvé le Programme national de REDD du Nigeria avec une allocation de 4 millions USD. Le financement couvre les activités de renforcement de capacités et de préparation à la REDD+ au niveau fédéral et des activités plus</p> | <p>- Participation avec un appui financier complet à la préparation à la REDD+ (option iv)</p> <p>- La Banque mondiale est le partenaire à la mise en œuvre potentiel</p> <p>- La Banque mondiale a préparé une revue du secteur forestier, spécifiquement de l'application des lois forestières et de la gouvernance forestière</p> <p>-la BM a financé des ateliers</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|----------|---|---|---|--|--|--|
| | <p>du Produit intérieur brut (PIB) et 8% de la valeur ajoutée agricole au cours des deux dernières décennies</p> <p>- Source d'emplois pour près de 1,8 à 2 millions de personnes</p> | <p>nationales de REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité technique national de la REDD+ est orienté par le FMEV et présidé par l'AND-CCNUCC au sein du nouveau département en charge des changements climatiques - Le Secrétariat national de la REDD+ a été créé au sein du département fédéral des forêts - Un nouveau département en charge des changements climatiques a été établi au sein du ministère et comprend la REDD+ | <p>diminuer la demande de bois, le potentiel des investissements du secteur privé pour un développement économique vert</p> | <p>les médias, les groupes de femmes et le secteur privé</p> | <p>intensives de démonstration dans l'État de Cross River qui sera l'État pilote pour REDD au Nigeria</p> <p>- Plus de ressources requises dans les autres États</p> | <p>sur FLEG</p> |
| Pakistan | <p>- Pays à faible couverture forestière sur 5,01% du territoire ; 0,03 ha de forêt per capita par rapport à une</p> | <p>- Au ministère de la gestion des catastrophes nationales, le Bureau de l'inspecteur général</p> | <p>- L'acceptation du carbone forestier dans les lois applicables est possible avec un plan</p> | <p>- Des réunions et des ateliers de consultation ont été organisés dans toutes les provinces et dans la capitale fédérale</p> | <p>- Le Pakistan est membre du Programme ONU-REDD</p> <p>- Un point focal</p> | <p>- Participation avec l'appui financier complet à la préparation à la REDD+ (option iv)</p> <p>- Sur la base des discussions</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|---|---|--|--|--|---|
| | <p>moyenne mondiale de 1,0 ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs types de forêts représentées - Dépendance traditionnelle des communautés rurales sur la végétation naturelle -- Selon la FAO (2006), le Pakistan a perdu au cours des deux dernières décennies 25% de ses forêts naturelles avec un taux annuel de 2% de modification des terres forestières - Les causes sous-jacentes sont la croissance démographique, l'augmentation de la demande de conversion des terres, l'exploitation illégale du bois, des réformes foncières | <p>des forêts en tant que point focal de la REDD supervise la politique de REDD+ et la préparation de la stratégie de REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - a organisé plusieurs réunions de consultation, des formations et des ateliers de renforcement des capacités sur différents aspects de la REDD - Un Comité national de pilotage comprenant des représentants de haut niveau de toutes les provinces et des ONG internationales a été établi au sein du ministère de la gestion des catastrophes nationales, en charge d'examiner les avancées en matière de REDD+ | <p>bien conçu et la R-PP du FCPF et sa mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Politique nationale sur les changements climatiques (PNCC) se trouve aux dernières étapes d'approbation. - Un travail sur le développement d'une stratégie de développement à faibles émissions de carbone est en cours - Le Pakistan mise sur les développements d'un discours sur l'économie verte et se prépare au Sommet Rio plus 20 - La REDD constitue un volet important de la PNCC en tant que mesure | <p>sur quelques aspects de la REDD+, y compris un atelier sur les SEPC ; les commentaires ont été transmis à l'ONU-REDD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les points focaux provinciaux pour la REDD+ sont pleinement opérationnels et organisent des consultations au niveau des communautés locales - Lors de la conception de la stratégie de REDD+, une consultation rigoureuse et approfondie sera organisée à tous les niveaux et sur tous les aspects de la REDD+. | <p>national pour l'ONU-REDD a été désigné</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autres efforts en cours portent sur une mobilisation active d'ICIMOD et l'accès aux ressources du FEM pour SFM et REDD - Préparation d'une proposition de demande de financement auprès du Programme ONU-REDD | <p>actuelles, préférence pour la FAO ou le PNUD comme Partenaire à la mise en œuvre du FCPF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Importance de la REDD comme moyen de préserver et de renforcer la couverture forestière, la surface forestière et les stocks de carbone |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|-------------|---|--|--|--|--|--|
| | opaques et la faiblesse de l'application des lois - Un suivi et une évaluation des forêts naturelles ne sont pas régulièrement effectués par aucun département, et aucun département n'est responsable officiellement de la fonction de suivi des forêts | - Prévoit d'établir une unité de facilitation de la REDD pour assister le point focal national | d'atténuation – la PNCC indique clairement « d'assurer une assistance financière du FCPF de la Banque mondiale et du Programme ONU-REDD ainsi que d'autres sources internationales pour formuler le programme national de déforestation évitée et de réhabilitation forestière - La version provisoire de la politique forestière nationale contient également une disposition similaire d'intégration à large échelle de la REDD | | | |
| Philippines | - 24,27 % de la superficie terrestre nationale est | - Le maître d'œuvre de la REDD+ sera le | - Le décret 881 du 26 avril 2010 demande | - La stratégie de REDD+ a déjà été formulée, est en | - Financement disponible : (1) | Participation avec un soutien financier total à la préparation |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|---|---|--|--|---|
| | <p>sous couvert forestier, il reste 0,8 m ha de forêts primaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation forestière sans discernement, protection forestière inadéquate, politiques incohérentes, expansion de l'agriculture en altitude, feux, nuisibles et maladies et conversion non planifiée des terres - De 1969 à 1988, le taux moyen de déforestation était d'environ 216.000 hectares par an - La couverture forestière entre 1988 et 2003 a montré que la déforestation s'est arrêtée, une augmentation annuelle moyenne d'environ 25000 hectares a été notée | <p>département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévision d'établissement d'un Conseil national à multiples parties prenantes sur la REDD+ (NRMC) et d'unités provinciales avec des mécanismes de collaboration avec les conseils régionaux de développement - La direction de la Commission sur les changements climatiques (l'organisme décisionnaire suprême et unique sur les changements climatiques, présidé par | <p>à la Commission en charge des changements climatiques (CCC) d'inclure dans son champ d'application les programmes et les plans d'action relatifs à la REDD+</p> <ul style="list-style-type: none"> - À travers un processus d'ateliers de consultation et d'écriture impliquant de multiples parties prenantes à différents niveaux, les Philippines ont préparé sa stratégie nationale de REDD+ ou PNRPS | <p>cours de diffusion et améliorée grâce à une diffusion régionale des informations et des activités de renforcement des capacités</p> | <p>BMU/GIZ pour des mesures politiques et pour tester des mesures de REDD+ sur un site du sud de Leyte, (2) l'UE pour les options relatives aux moyens de subsistance et aux communautés sur un site de démonstration à Palawan, (3) FFI Team Energy- UE pour la planification des terres ancestrales et les options relatives aux moyens de subsistance sur un site de démonstration à General Nakar, (4) SDC pour les politiques transversales, le</p> | <p>à la REDD+ (option iv)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FCPF pourrait financer le MRV, les sites de démonstration et le processus d'information/d'intégration/de consolidation des résultats de terrain au sein des systèmes nationaux - Outre le MRV, le FCPF pourrait également examiner les mécanismes imbriqués des activités infranationales aux activités nationales. –le FCPF pourrait poursuivre le travail de l'ONU-REDD pour établir le niveau national de référence ainsi que les niveaux infranationaux de référence (provinces) - La Banque mondiale dispose d'un portefeuille d'activités forestières dans le pays |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|----------------------|---|---|---|--|---|--|
| | - Cependant, la dégradation forestière continue, la forêt à canopée fermée est convertie en forêt ouverte | le président de la République) est perçu comme un élément vital des dispositifs nationaux de gestion de la REDD | | | renforcement des capacités, la gouvernance et les initiatives de recherche, (5) ONU-REDD pour le processus initial de préparation sur les mécanismes institutionnels, la sensibilisation, les sauvegardes et la proposition de système de MRV (USD 500.000) | |
| République du Soudan | <ul style="list-style-type: none"> - La couverture forestière représente environ 11% de la superficie totale - Le niveau annuel de déforestation est de 542000 ha et le taux annuel de déforestation est estimé à 2,4% - Sur la population totale (39,2 millions), environ | <ul style="list-style-type: none"> - Forests National Corporation (FNC) a été désignée comme organe national pour la REDD+ - Un Comité national multisectoriel doit être établi - Des comités étatiques de REDD+ avec la participation des | - La version préliminaire de l'I-PRSP insiste sur l'intégration des principes du développement durable aux politiques et programmes nationaux d'utilisation durable | La stratégie nationale de REDD+ sera préparée de façon participative en consultant et en impliquant toutes les parties prenantes | - Forests National Corporation a été établie comme unité nationale de la REDD+ pour développer le cadre de plan stratégique de la REDD+, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le | |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|--|--|---|--|---|---|---|
| | <p>70,5% est rurale et considérée tributaire des forêts pour les moyens de subsistance, le bois pour l'énergie et le bois d'œuvre</p> <p>- La contribution du secteur forestier au PIB est aux alentours de 3%</p> | <p>autorités étatiques, des OSC et des communautés locales doivent être établis</p> <p>- L'unité technique nationale de REDD+ des ministères concernés est déjà établie</p> | <p>des ressources environnementales. Les activités de REDD+ sont conformes aux directions de l'I-PRSP, qui cherche à réduire la désertification, la déforestation et la détérioration de la biodiversité ainsi que la proportion de pauvres affectés directement par la dégradation des terres</p> | | <p>développement (PNUD)</p> <p>- Financement d'ateliers de développement des capacités et participation aux réunions du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD par le PNUD et le PNUE</p> <p>- Pas de ressources financières pour la REDD+</p> | |
| Sri Lanka (sur la base des informations fournies dans la R-PP) | <p>- Superficie forestière totale de 1,89 millions ha représentant 29,1% du territoire national</p> <p>- Les forêts denses à canopée fermée sont passées de 24% en 1992</p> | <p>- L'autorité décisionnaire proposée pour le Programme national de REDD+ sera le Comité de gestion et de coordination de la REDD+ (RPMCC) avec une représentation des</p> | <p>- La politique nationale de REDD+ sera formulée sur la base des stratégies de REDD+ pour assurer la bonne exécution des</p> | <p>- Un processus de consultation de parties prenantes multiples permettra de développer des indicateurs nationaux pour un suivi objectif du Programme de REDD+ par</p> | <p>- Appui actuel uniquement du Programme ONU-REDD</p> | <p>- R-PP présentée au Programme ONU-REDD</p> <p>- Les informations relatives au Partenaire à la mise en œuvre pour le FCPF ne sont pas encore connues.</p> |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|---|--|---|--|--|
| | <p>à 22,6% en 1999</p> <p>-2 millions ha de forêts sont riches en espèces endémiques de flore et de faune</p> <p>- La déforestation est prévue s'intensifier avec le développement des infrastructures car le pays vient de sortir de 30 ans de conflits.</p> <p>- Les principaux facteurs de la déforestation sont l'agriculture, le développement des infrastructures, l'expansion urbaine, l'exploitation minière, l'exploitation forestière illégale et les feux</p> | <p>parties prenantes pertinentes.</p> <p>- Un Plan d'action détaillé de renforcement des capacités (CBAP) de toutes les parties prenantes sera rédigé afin de s'assurer de l'existence des connaissances, des aptitudes et des compétences à tous les niveaux pour formuler et mettre en œuvre les stratégies de REDD+</p> <p>- Les mécanismes pour assurer la coordination entre les autorités centrales et provinciales et entre les secteurs seront renforcés</p> <p>- Le cadre des capacités identifiera les connaissances et les aptitudes nécessaires</p> | <p>mécanismes et des processus de REDD+ conformément aux politiques nationales</p> <p>- Des ajustements aux lois et politiques actuelles pourraient être nécessaires afin de garantir un cadre juridique favorable</p> | <p>rapport à ces normes</p> <p>- Le département de la faune et de la conservation utilise le comité consultatif sur la faune au sein duquel les départements officiels, les universités et les ONG sont représentés pour contribuer à la formulation des décisions politiques</p> <p>- L'absence d'un mécanisme spécifique de coordination de la gestion environnementale pose problème</p> <p>- Les peuples autochtones ont été intégrés aux programmes provinciaux de sensibilisation réalisés par NFP</p> <p>- Plusieurs réunions avec les parties prenantes ont été organisées lors du processus de formulation</p> | | |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|--|--|---|--|---|
| | | de chaque groupe de parties prenantes pour pouvoir remplir leur rôle au sein du Programme national de REDD+ | | de la R-PP | | |
| Togo | <ul style="list-style-type: none"> - La zone de forêts est restreinte mais les forêts contribuent à près de 11% du PIB - Les communautés locales vivent au sein et à proximité de ces forêts - Le Togo possède 83 aires protégées sur une superficie totale de 793.288 ha ou 14,2% du territoire national. Déclin en raison de la dégradation forestière - Les forêts sont très dégradées dans leur ensemble. En raison de l'absence d'inventaires récents et précis, il est | <ul style="list-style-type: none"> - La REDD + doit être examinée à un haut niveau décisionnaire (Président, Primature, sous la coordination de ministères techniques) - La REDD + couvre un plan horizontal impliquant différents acteurs et secteurs. Cette position devrait inclure et impliquer tous les départements et les secteurs actifs dans l'environnement en général et les forêts | <ul style="list-style-type: none"> - La REDD + est en cohérence avec différents programmes et politiques. Le Programme National d'Investissements pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN), le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et le Plan d'action national pour le secteur de | <ul style="list-style-type: none"> - L'approche à la REDD + au Togo sera participative. La participation des parties prenantes applicables, en particulier les communautés locales et les ONG, sera entière et effective dans toutes les activités de REDD+ - Des mesures conformes à la préservation des forêts naturelles et de la biodiversité seront prises afin de garantir que les activités de REDD+ ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles en forêts plantées mais protègent et conservent ces forêts | <ul style="list-style-type: none"> - Un appui technique et financier est disponible de la part de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) pour lancer le processus - La Coopération suisse a fourni un consultant. Cet appui couvre (i) le renforcement des capacités du personnel en charge des forêts sur la REDD +, (ii) le | <ul style="list-style-type: none"> Le Togo participerait à la catégorie iv c'est-à-dire comme membre nécessitant une contribution financière pour sa préparation à la REDD+. L'assistance nécessaire pour le développement de la stratégie inclut l'appui financier et technique pour la REDD - Un Projet de développement communautaire et labour intensif (PDC-LI) avec un financement de la Banque mondiale est en cours d'exécution. Le volet forestier du projet implique un reboisement de 2015 ha dans |

| Pays | Pourcentage de couverture forestière, taux de déforestation, dégradation, importance des forêts pour les communautés | Situation de l'appropriation du processus, économie politique/ dispositifs institutionnels pour la REDD+ | Liens entre la REDD+ et d'autres stratégies nationales de développement | Dispositifs proposés/ existants d'engagement des parties prenantes | Appui financier et technique actuel à la REDD+ | Niveau de participation requis au FCPF ; Partenaire à la mise en œuvre potentiel |
|------|--|--|---|--|---|--|
| | <p>difficile d'estimer avec exactitude le taux actuel de perte forestière. Le taux national de déforestation moyen annuel est estimé à 4,5% (FAO, 2007).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux facteurs du déboisement sont : - Besoins domestiques en énergie - Pratiques traditionnelles d'agriculture et d'élevage - Prélèvement de bois - Feux de forêts - Causes liées à l'exécution des projets de développement - Croissance démographique - Pauvreté - Faiblesse du cadre juridique et institutionnel | <p>en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un groupe de coordination technique intersectoriel et impliquant de multiples parties prenantes pour préparer le pays à la REDD + a été créé en décembre 2011 - Une gouvernance transparente et efficace des forêts sera établie en prenant en compte la législation et la souveraineté nationale | <p>l'eau et de l'assainissement (Pansea) sont des sous-programmes de REDD. Ces programmes sont tous transversaux et permettent de bien cerner les problèmes environnementaux dans tous les secteurs</p> | <p>- Ces mesures permettront aux services rendus par les écosystèmes de renforcer les autres bénéfices sociaux et environnementaux</p> | <p>développement du R-PIN par un petit groupe représentatif de multiples parties prenantes et (iii) la préparation d'une stratégie REDD et la validation initiale du R-PIN.</p> | <p>les cinq régions administratives du Togo. 923,69 ha ont déjà été plantés en 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui requis pour la réalisation de l'inventaire forestier national afin de définir le niveau de référence. |

